

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 41 (1994)
Heft: 10

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E dito romand

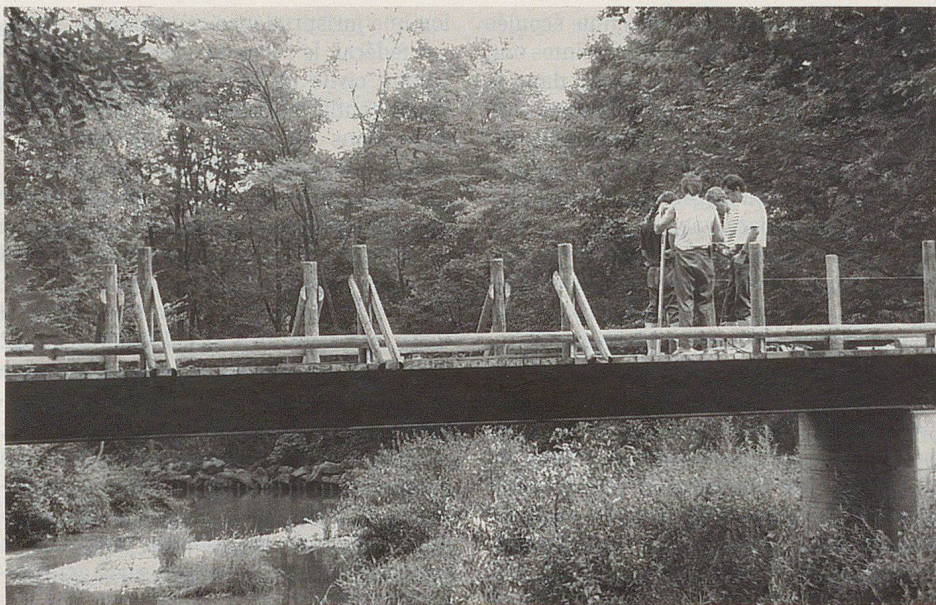
Les troupes de sauvetage, dont il est question dans le dossier du mois de la *Voix Suisse Romande* ont les mêmes «frustrations» que la protection civile. Risquons d'ailleurs une analyse succincte, histoire de comprendre un des mécanismes de la formation d'une image auprès du «public». Pour la simplification du raisonnement, on entendra par public, le public extérieur (la population) et intérieur (la troupe, l'incorporé).

Pour tout un chacun, l'armée a une image assez claire. Elle est chargée de la défense du pays, c'est un élément clairement identifié. Les troupes de sauvetage sont entraînées à intervenir aussi, et dans l'avenir surtout, auprès de la population civile. Historiquement, elles portent le nom de troupes de protection aérienne, allusion directe aux bombardements de la dernière guerre. Elles ont donc un rattachement organique auprès du commandement de notre armée et de surcroît, elles «obéissent» aussi aux Autorités civiles, qui ont le pouvoir de les mettre sur pied. Ce n'est donc pas une troupe à proprement parler combattante. A ce sujet, il est d'ailleurs intéressant de constater qu'un commandement dans les troupes de sauvetage n'est pas forcément considéré comme un prestige. Il est tout aussi pittoresque de constater qu'un conscrit, atteint d'une certaine forme d'objection de conscience (!), ne veut pas y être incorporé, sous prétexte que cette troupe est armée. Si l'on admet cette simplification en tant que simple donnée, la résultante en est la formation d'une image mosaïque.

Mêmes causes, mêmes effets en ce qui concerne l'image de la protection civile. La cascade de ses «dépendances» légales (fédérale, cantonale, communale) ne clarifie pas toujours sa position réelle aux yeux des citoyens. Si l'on ajoute le fait qu'elle intervient toujours en deuxième échelon, à l'instar des troupes de sauvetage, l'image qui s'en dégage n'est pas forcément positive.

Si l'on résume: une image se forme, dans le grand public, par association d'un amalgame complexe d'éléments disparates. Ce qui est loin de clarifier le débat, mais qui prouve bien la nécessité, pour tous les responsables (à l'échelon politique comme dans l'institution elle-même) d'avoir de la cohérence dans le discours, à tout le moins.

René Mathey



La Venoge avec sa zone alluviale.

Une histoire mouvementée

Une passerelle pour la Venoge

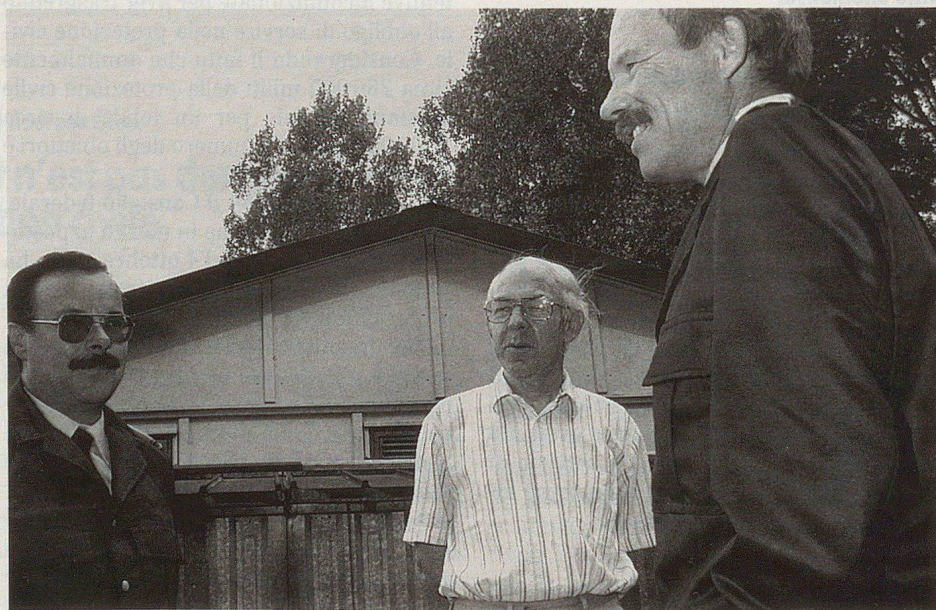
Pour relier facilement et en toute sécurité les terrains de football, la PCI de Bussigny a jeté une passerelle sur la Venoge.

RENÉ MATHEY

Depuis plusieurs années, la sécurité des piétons fréquentant les terrains de football de Bussigny, situés de part et d'autre de la Venoge, constituait une préoccupation

pour beaucoup. En effet, pour se rendre de l'une à l'autre de ces zones sportives, la cohabitation avec une route cantonale très fréquentée présentait un danger certain, notamment pour les enfants.

C'est en 1992 que l'organisme de protection civile a présenté un projet à la Municipalité de la commune. Début 1993, l'exécutif présente un préavis au Conseil, retiré très rapidement en raison d'une décision du Grand Conseil vaudois de supprimer les cours et exercices pour l'année.



Charles Roggen, municipal, visite le chantier (au centre), en compagnie de Pierre-A. Jaques, chef de l'OPL (à gauche) et Vincent Clerc, suppléant (à droite).



Tout le bois a été façonné dans une scierie improvisée.



3500 vis, on apprécie l'électricité.

Querelle avec Berne

A l'automne 1993, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP) donne un préavis négatif. Il justifie sa position par le fait que l'implantation de la passerelle sera faite en bordure d'une zone alluviale d'importance nationale. Il faut préciser que tant la commune de Bussigny que les services de l'Etat, avec lesquels le lieu de l'implantation a été retenu, «ignoraient» la présence de cette zone protégée.

Le conseil communal accepte le projet en mars 1994, mais il manque encore l'accord de l'OFEP pour passer à la réalisation. Un brin contrariées, les autorités de Bussigny, appuyées par le Service cantonal des eaux et de la protection de l'environnement, entament des négociations serrées. Finalement l'accord est donné en mai, contre une compensation. Celle-ci consiste, pour la commune, à acquérir un terrain de 1100 m², jouxtant la zone, et qui sera classé dans la zone alluviale. De surcroît, la commune devra réaliser un panneau destiné à l'information du public.

On passe à la réalisation

Sur des plans réalisés par un ingénieur astreint à la PCi, sa longueur totale est de 65,7 m. La passerelle enjambe la Venoge sur 17,7 m.

La pose du tablier en acier, les fondations des pilotis, les culées en béton, ont été réalisées par une entreprise de génie civil. Cette partie, y compris la fourniture du bois, aura coûté Fr. 60000.-, sans le travail effectué par la protection civile.

C'est une trentaine d'hommes de la PCi qui se sont attaqués à la réalisation, lors d'un exercice d'une semaine. La charpente aura demandé le façonnage et l'assemblage de 120 m de carrelats, 1250 m de plateaux et 1300 m de rondins. Le tout a été fixé à l'aide de 3500 vis et 1200 tire-fond. ▲

Finis les dégâts dus à l'humidité! Déshumidification

A la cave, à l'entrepôt, dans l'appartement, les installations industrielles ou de la protection civile, les appareils à condensation Krüger sont d'un fonctionnement sûr, entièrement automatique et économique!

Demandez notre documentation détaillée!

Krüger + Cie.

1606 Forel, Tél. 021/781 27 91
Succursales: Degersheim SG, Dielsdorf ZH,
Weggis LU, Grellingen b. Basel, Münsingen BE,
Samedan GR, Zizers GR, Gordola TI

✂
Veuillez m'envoyer une documentation détaillée sur votre programme de déshumidificateurs:

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

à retourner à Krüger + Cie., 1606 Forel

KRÜGER

depuis 60 ans